



PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE DU SINISTRE PAR MAIL

DÉLÉGATION, AUCUNE AVANCE DE FRAIS POUR L'ASSURÉ





La signature de la délégation donne acte à la compagnie d'assurance de régler directement à :

OUDINEX PARIS

Toute indemnité consécutive au sinistre en échange des prestations suivantes :

- 1 - Gestion intégrale du sinistre**
- 2 - Prise en charge de la recherche de fuite**
- 3 - Prise en charge de l'assèchement**
- 4 - Prise en charge des travaux de remise en état**

À prélever sur l'indemnité d'assurance sans aucuns frais pour l'assuré.





OUDINEX Paris

**7 rue Royale,
75008 PARIS**

TÉLÉPHONE: 01 42 88 69 68

MAIL : info@oudinex.com

